



Consultation de médecine du comportement Dr vét Jasmine Chevallier, DIE vétérinaire comportementaliste

Vous avez pris rendez-vous pour une consultation de médecine du comportement.

La consultation se déroulera au cabinet vétérinaire du Clos des Anges, 600 route de Bandol, 83270 St Cyr sur Mer

Le cabinet se situe 300m après la sortie de St Cyr sur Mer village, en direction de Bandol.

Vous trouverez les coordonnées sur Google Maps. Le cabinet dispose d'un grand parking.

* Déroulement de la consultation

La consultation comportementale dure 1h00 à 1h30 et concerne le ou les animaux concernés par le problème (comme fixé au moment de la prise de rendez-vous). Le rendez-vous comporte un examen clinique, l'observation de votre animal (de vos animaux), l'interaction avec lui (ou avec eux).

Les membres de la famille concernés par le problème (sauf enfants jeunes) doivent être présents, de préférence. Votre éducateur peut aussi être présent s'il le souhaite.

La première consultation-bilan permet de :

- Poser un **diagnostic**, comprendre l'apparition des comportements gênants,
- Proposer et expliquer les **options thérapeutiques**, le coût et le pronostic de chacune,
- Décider du **suivi** éventuel et, si c'est le cas, construire les **1ères consignes de thérapie** avec vous pour votre animal

Le prix de la première consultation-bilan est de **180 € ttc (chien) et 160 € ttc (chat)** et inclut la rédaction du compte-rendu, la communication avec les intervenants (vétérinaire traitant, éducateur, etc.) et le suivi téléphonique ou mail jusqu'au prochaine rendez-vous (s'il est nécessaire). En cas d'évaluation comportementale, le cout de la 1ère consultation est de **220 € ttc**.

Les rendez-vous de contrôle sont généralement espacées d'un à quelques mois, variable selon le cas. Les consultations de suivi durent environ 45 minutes, leur prix est de **120 € ttc**

La consultation PUPPY préventive (éducation du chiot), durée 45 minutes, est facturée **120 € ttc**

* A ne pas oublier avant la consultation

- 1- Préparez l'adresse mail de votre vétérinaire traitant (et celui de votre éducateur canin)
- 2- Listez et, si c'est possible, **filmez les comportements gênants** de votre animal (nous regarderons les séquences le jour de la consultation)
- 3- Dessinez pour moi **un plan de votre habitation** (sur papier), que nous pourrions annoter : agencement des pièces et des principaux meubles
- 4- Apportez le **carnet de santé**, les papiers, et les **principaux éléments du dossier médical** de votre chien ou chat s'il n'est pas suivi chez nous
- 5- Si **votre chien a déjà mordu une personne**, vous devez me le signaler par mail avant la consultation (législation spécifique L211-14-2 du CRPM)
- 6- Prévoyez un règlement en **CB ou espèces**,
- 7- Et si vous avez un empêchement, merci d'**annuler le rendez-vous** (par téléphone ou par mail) ! Nous ne donnerons pas d'autre RV à un propriétaire n'ayant pas honoré son RV sans prévenir.

A très bientôt,

N'hésitez pas à me contacter pour toute question : vetos.anges@free.fr

Dr Vét. Jasmine Chevallier